

## L'APPRENTISSAGE

UN INCONTOURNABLE DU CAP AU MASTER

**AIDE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES CONTRATS SIGNÉS  
AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2021 :  
DES MESURES QUI PEUVENT VOUS INTÉRESSER !**



Le contrat d'apprentissage avait déjà évolué en 2019, dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle. Suite à la crise sanitaire, un dispositif spécifique a été mis en place pour appuyer l'apprentissage en 2020 en augmentant les aides dédiées. Le 15 mars 2021, le Premier ministre a annoncé la prolongation de ces aides jusqu'au 31 décembre 2021.

# POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

## POUR LA STRUCTURE

L'apprentissage a fait ses preuves dans beaucoup de corps de métiers et permet de **réussir une embauche** au regard d'un besoin repéré dans la structure. Le maître d'apprentissage va permettre à l'apprenti·e :

- d'acquérir la culture de la structure employeuse ;
- de favoriser son autonomie de façon progressive ;
- de faire un point régulièrement sur les acquisitions de compétences, pour lui permettre de progresser et de mieux appréhender ses missions.

L'apprenti·e pourra être progressivement en charge de **missions en autonomie** (animation, coordination) dans une temporalité à calibrer avec son employeur·euse et grâce à un **processus d'intégration** à construire (observation, mise en situation, analyse de l'expérience, etc.). Son poste peut prévoir une part d'activités professionnelles distinctes des objectifs de la formation.

## POUR L'APPRENTI·E

Pour l'apprenti·e, les avantages sont de pouvoir :

- être en situation de travail, avec une formation qualifiante et un salaire ;
- répartir sur 1, 2 ou 3 ans la formation pour une assimilation des apprentissages plus efficace ;
- se projeter dans ses missions et envisager une acquisition de compétences progressive, en lien avec le maître d'apprentissage.



## DES INFORMATIONS SIMPLES SUR L'APPRENTISSAGE

### QUI PEUT ÊTRE APPRENTI·E ?

Pour être apprenti·e il faut avoir **entre 16 et 29 ans révolus**.

C'est également possible pour les personnes âgées de **plus de 30 ans**, dans les trois cas suivants :

- enchaînement dans le temps de plusieurs contrats d'apprentissage ;
- personne en situation de handicap ;
- projet de création d'entreprise ou reprise d'entreprise liée à l'obtention du diplôme.

### QUI PEUT EMPLOYER UN·E APPRENTI·E ?

L'ensemble des entreprises du secteur privé, organismes publics, collectivités territoriales et associations.

### CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Les contrats d'apprentissage peuvent être des **CDD de 6 mois à trois ans**, ou des **CDI**.

### QUI LE MET EN PLACE ?

En ce qui concerne la filière de formation EEDD en Occitanie,

- le CFA Sport Animation Tourisme conventionne avec les organismes de formation habilités à délivrer les diplômes BPJEPS EEDD & DEJEPS DPTR ;
- le CFA EnsupLR conventionne pour la Licence Pro CEEDR.

# AIDES FINANCIÈRES



Le contrat d'apprentissage est un **contrat aidé**. Les **charges salariales et patronales** sont **prises en charge par l'État** (l'employeur est soumis aux cotisations sociales au-delà du plancher légal de rémunération de l'apprenti.e).

**En 2020 et 2021, l'apprentissage bénéficie d'une revalorisation de l'aide unique à la structure employeuse.**

## AIDES LA 1<sup>RE</sup> ANNÉE

Une revalorisation exceptionnelle vise les entreprises de moins de 250 salariés, pour les diplômés allant jusqu'au master (incluant BPJEPS, DEJEPS, licence professionnelle et DESJEPS) et pour les contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 31 décembre 2021. **L'aide est versée mensuellement**. Elle permet de bénéficier de la 1<sup>re</sup> année de :

- 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans ;
- 8 000 euros pour un apprenti de plus de 18 ans.

Pour les entreprises de plus de 250 salariés, il y a des conditions d'accès à cette aide.

À noter que les entreprises, selon leur OPCO, peuvent également avoir le droit à une **aide au tutorat** et à une **aide pour financer une formation de maître d'apprentissage**. Par exemple Uniformation verse 230 € / mois sur 12 mois, soit 2 760 € pour l'aide à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage et prend en charge la formation de maître d'apprentissage à hauteur de 15 € / heure dans la limite de 40 heures, soit 600 €.

Pour les collectivités territoriales, 50% du coût de la formation est financé par le CNFPT. Le gouvernement a annoncé la prolongation à l'identique, jusqu'au 31 décembre 2021, de l'aide exceptionnelle pour l'embauche d'apprenti-es dans les collectivités territoriales et les établissements publics. Cette aide est d'un montant de 3 000 € par contrat.

## AIDES LA 2<sup>E</sup> ANNÉE POUR LES BPJEPS

Les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient, pour les BPJEPS, d'une aide de :

- 2 000 € la 2<sup>e</sup> année
- 1 200 € la 3<sup>e</sup> année.





## QUELQUES EXEMPLES CONCRETS

Ci-après, quelques illustrations de la faisabilité d'une embauche en apprentissage **pour une association appliquant la convention collective ECLAT** (ce qui impacte le montant des salaires et des aides), selon les chiffres transmis par le CFA Sport Animation Occitanie. Pour les collectivités territoriales, quelques paramètres diffèrent et les CFA pourront vous proposer des simulations similaires. Les âges des apprenti·es sont choisis à titre purement d'exemple, les diplômes étant ouverts à tous et toutes. **Les calculs ci-dessous ne sont que des estimations, à affiner selon la structure.** À noter : les entreprises sont libres de fixer des rémunérations au-delà des planchers légaux.

*Les exemples sont pris sur le BPJEPS EEDD de l'Ardam (19 mois), le DEJEPS DPTR du Merlet et de l'Ardam (2 ans) et la licence professionnelle CEEDDR de SupAgro (1 an).*



## 1<sup>ER</sup> EXEMPLE

### UNE PERSONNE ENTRE 21 ET 25 ANS QUI SOUHAITE SUIVRE UNE FORMATION BPJEPS SUR 19 MOIS OU DEJEPS SUR DEUX ANS OU LICENCE PROFESSIONNELLE CEEDDR SUR UN AN DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Vous avez un projet d'embauche d'un·e animateur·trice ou d'un·e coordina·teur·trice ?

#### SI LE CONTRAT EST CONCLU ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 ET LE 31 DÉCEMBRE 2021 :

##### BPJEPS OU DEJEPS EN ANNÉE 1

Du côté de l'apprenti·e : il·elle touchera 822 € net / mois au minimum en année 1 et aura en moyenne entre 5 et 7 jours de formation par mois.

Du côté de l'association (pour une équipe de moins de 11 salariés), la charge (hors mutuelle) sera de 849 € / mois, soit 10 188 € sur l'année. Avec la déduction de l'aide unique à l'association de 8 000 €, à laquelle peut se rajouter en première année une somme de 2 760 € liée à la fonction de maître d'apprentissage (si l'OPCO de rattachement est Uniformation), il n'y a pas de reste à charge.

##### BPJEPS EN ANNÉE 2 (7 MOIS RESTANTS)

Du côté de l'apprenti·e : il·elle touchera 947 € net / mois au minimum en année 2 et aura en moyenne entre 5 et 7 jours de formation par mois.

Du côté de l'association (pour une équipe de moins de 11 salariés), la charge (hors mutuelle) sera de 977 € par mois, soit 6 839 € sur 7 mois. L'aide unique à l'association sera de 1 166 € ; le reste à charge est donc de 5 673 €. Pour financer ce reste à charge, il est possible de mettre l'apprenti·e en face à face public. Partons d'une hypothèse d'une animation financée à 350 € ; pour couvrir son coût, à minima, il faut que l'apprenti·e soit en face à face pendant 16,2 journées sur les 7 mois.

##### DEJEPS EN ANNÉE 2

Du côté de l'apprenti·e : il·elle touchera 947 € net / mois au minimum en année 2 et aura en moyenne entre 5 et 7 jours de formation par mois.

## 2<sup>E</sup> EXEMPLE

Du côté de l'association (pour une équipe de moins de 11 salariés), la charge (hors mutuelle) sera de 977 € par mois, soit 11 724 € sur l'année. Il n'y a plus d'aide financière. Néanmoins il est possible de mettre l'apprenti·e en face à face public ou en coordination de projet. Partons d'une hypothèse d'une journée financée à 350 € ; pour couvrir son coût, à minima, il faut que l'apprenti·e soit en intervention pendant 33,5 journées sur l'année.

### LICENCE PROFESSIONNELLE CEEDDR – EN ANNÉE 1 (CONTRAT D'UN AN)

Du côté de l'apprenti·e : il·elle touchera 947 € net / mois au minimum (la licence équivalent à une 2<sup>e</sup> année d'apprentissage) et aura 18 semaines de formation en centre sur l'année.

Du côté de l'association (pour une équipe de moins de 11 salariés), la charge (hors mutuelle) sera de 977 € par mois, soit 11 724 € sur l'année. Avec la déduction de l'aide unique à l'association de 8 000 €, à laquelle peut se rajouter en première année une somme de 2 760 € liée à la fonction de maître d'apprentissage (si l'OPCO de rattachement est Uniformation), le reste à charge est donc de 964 €. Pour financer ce reste à charge, il est possible de mettre l'apprenti·e en face à face public. Partons d'une hypothèse d'une animation financée à 350 € ; pour couvrir son coût, à minima, il faut que l'apprenti·e soit en face à face pendant 2,8 journées sur l'année.



### UNE PERSONNE ENTRE 26 ET 29 ANS QUI SOUHAITE SUIVRE LA FORMATION BPJEPS SUR 19 MOIS OU DEJEPS SUR DEUX ANS OU LICENCE PROFESSIONNELLE CEEDDR SUR UN AN

#### SI LE CONTRAT EST CONCLU ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 ET LE 31 DÉCEMBRE 2021 :

Du côté de l'apprenti·e en année 1 et 2 : il·elle touchera 1 511 € net/mois au minimum et aura en moyenne entre 5 et 7 jours de formation par mois.

### BPJEPS OU DEJEPS OU LICENCE PROFESSIONNELLE CEEDDR EN ANNÉE 1

Du côté de l'association, la charge (hors mutuelle) sera de 1 608 € par mois, soit 19 296 €. Avec la déduction de l'aide de 8 000 €, à laquelle se rajoute en première année une somme de 2 760 € liée à la fonction de maître d'apprentissage (chez Uniformation), le reste à charge pour l'association est de 8 536 €.

Pour couvrir ce coût, à minima, il faut que l'apprenti·e soit en intervention pendant 24,4 journées sur l'année, soit 2 jours par mois.

### BPJEPS EN ANNÉE 2 (7 MOIS RESTANTS)

La charge (hors mutuelle) pour l'association sera de 1 608 € par mois, soit 11 256 € sur 7 mois. L'aide unique à l'association sera de 1 166 € ; le reste à charge est donc de 10 090 €. Pour couvrir le reste à charge, à minima, il faut que l'apprenti·e soit en face à face pendant 29 journées sur les 7 mois.

### DEJEPS EN ANNÉE 2

Du côté de l'association, la charge (hors mutuelle) sera de 1 608 € par mois, soit 19 296 €. Il n'y a plus d'aide financière. Pour couvrir son coût, à minima, il faut que l'apprenti·e soit en intervention pendant 55 journées sur l'année.

# EN RÉSUMÉ



## CONCERNANT LES AIDES EN 2021

Pour un contrat d'apprentissage dans une association de moins de 250 salariés et cotisant à l'OPCO Uniformation :

- **BPJEPS (sur deux ans)** : aides de 8 000 € en 1<sup>re</sup> année et de 2 000 € en 2<sup>e</sup> année, auxquelles peut s'ajouter une aide à la fonction de maître d'apprentissage d'un montant de 2 760€, soit **12 760 € d'aide au total** - ainsi que l'exonération des charges sociales (pour une rémunération équivalente au plancher légal).
- **DEJEPS (sur deux ans)** : aides de 8 000 € en 1<sup>re</sup> année à laquelle peut s'ajouter une aide à la fonction de maître d'apprentissage d'un montant de 2 760€, soit **10 760 € d'aide au total** - ainsi que l'exonération des charges sociales (pour une rémunération équivalente au plancher légal).
- **Licence professionnelle (sur un an)** : aide de 8 000 € en 1<sup>re</sup> année, à laquelle peut s'ajouter une aide au tutorat d'un montant de 2 760€ soit **10 760 € d'aide au total** - ainsi que l'exonération des charges sociales (pour une rémunération équivalente au plancher légal).

## ESTIMATION DU RESTANT À CHARGE POUR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE CONCLU ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 ET LE 31 DÉCEMBRE 2021

Les calculs sont basés sur une structure appliquant la convention collective Éclat (ex-animation) de moins de 250 salariés.

		FORMATION NIVEAU BAC OU INFÉRIEUR, TYPE BPJEPS (2 ANS)		FORMATION DU BAC AU MASTER, TYPE DEJEPS (2 ANS)		FORMATION TYPE LICENCE PRO CEEDDR (1 AN)	
		21 à 25 ans	26 à 29 ans	21 à 25 ans	26 à 29 ans	21 à 25 ans	26 à 29 ans
ANNÉE 1	Charge financière (hors mutuelle)	10 188 €	19 296 €	10 188 €	19 296 €	11 724 €	19 296 €
	Aide	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
ANNÉE 2	Charge financière (hors mutuelle)	11 724 €	19 296 €	11 724 €	19 296 €		
	Aide	2 000 €	2 000 €	0	0		
		Sur 2 ans		Sur 2 ans		Sur 1 an	
SANS L'AIDE AU TUTORAT	Restant à charge (hors mutuelle)	11 912 €	28 592 €	13 912 €	30 592 €	3 724 €	11 296 €
	Restant à charge/mois (hors mutuelle)	497 €	1 192 €	580 €	1 275 €	311 €	942 €
AVEC L'AIDE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE (2 760€ POUR UNIFORMATION)	Restant à charge (hors mutuelle)	9 152 €	25 832 €	11 152 €	27 832 €	964 €	8 536 €
	Restant à charge/mois (hors mutuelle)	382 €	1 077 €	465 €	1 160 €	81 €	712 €



## LES FORMATIONS EEDD EN OCCITANIE OUVERTES À L'APPRENTISSAGE

En Occitanie, nous comptons  
5 formations de la filière EEDD  
ouvertes à l'apprentissage.

	INTITULÉ	ORGANISME DE FORMATION / CONTACT POUR DES RENSEIGNEMENTS	NOMBRE D'APPRENTI-ES 2020/2021	PROMOTION À VENIR
NIVEAU 4 (BAC)	BPJEPS EEDD	L'ARDAM marina.correia@ardam.fr	2 apprenti-es en année 2 3 apprenti-es en année 1	Sélection en juin
	BPJEPS Canoë-Kayak et disciplines associées, CS Activités d'Escalade	Le Merlet fabien.rochette@lemerlet.asso.fr	3 apprenti-es en année 1	Sélection en octobre
	BPJEPS EEDD	Le Merlet arnaud.rosinach@lemerlet.asso.fr	2 apprenti-es en année 2 3 apprenti-es en année 1	Sélection en octobre
NIVEAU 5 (BAC+2)	DEJEPS DPTR	Le Merlet et l'ARDAM sylvie.kempff@lemerlet.asso.fr claudette.fareng@ardam.fr	9 apprenti-es	Sélection en juin
NIVEAU 6 (BAC+3)	Licence professionnelle Coordination de projet en EEDD	L'Institut Agro de Florac david.kumurdjian@supagro.fr	12 apprenti-es	Sélection en juin

## POUR EN SAVOIR PLUS

### CALCULER LE COÛT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU DE PROFESSIONNALISATION

#### ■ Ministère du travail :

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/gc\\_5504/service-simulateur-simulateur](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/service-simulateur-simulateur)

#### ■ Uniformation :

<https://www.uniformation.fr/entreprise/recrutement-en-alternance/simulateur-de-cout-alternance>

### GUIDES DES CFA

#### ■ Guide 2021 CFA Sport animation Occitanie :

[https://www.cfa-sport.com/sites/default/files/2021-03/21-CFA-guide%20-print-2-28-BD%20\(1\).pdf](https://www.cfa-sport.com/sites/default/files/2021-03/21-CFA-guide%20-print-2-28-BD%20(1).pdf)

#### ■ Guides CFA ENSUPLR :

<https://ensuplr.fr/telechargement/>



**SELON VOUS,  
QUELS SONT LES  
POINTS FORTS DE  
L'APPRENTISSAGE ?**

**TÉMOIGNAGES  
D'EMPLOYEUR·EUSES  
D'APPRENTI·ES**

**CHANTAL DUVAL, ADMINISTRATRICE DE ECO-CITOYENNETÉS, TUTRICE D'UNE APPRENTIE EN DEJEPS DPTR**

*La formule apprentissage sur deux ans nous convient parfaitement. Le temps en centre de formation est ainsi mieux réparti dans le temps, ce qui permet de s'intégrer à son rythme et de profiter plus pleinement des temps de formation comme des temps dans l'association. L'apprentissage sur deux ans implique plus de disponibilité pour la structure qui accueille. Cette disponibilité a permis à notre apprentie de se familiariser avec nos fonctionnements, nos spécificités, notre réseau d'éducation à l'environnement... La cohérence entre les temps de formation et la réalité de terrain s'en trouve approfondie et permet une montée en compétences adaptée à notre contexte.*

**OLIVIER KANIA, CO-DIRECTEUR DU RÉEL 48 / CPIE DE LOZÈRE, ACCUEILLANT DEUX APPRENTIES  
DONT UNE EN LICENCE PROFESSIONNELLE CEEDDR ET L'AUTRE EN DEJEPS DPTR**

*Ce dispositif permet d'avoir une personne en contrat qui, bien qu'en situation d'apprentissage, enrichit la structure avec son expérience et sa posture professionnelle. La ou les missions qui lui sont confiées peuvent se développer et se structurer jusqu'à la création d'un poste pérenne. L'alternant apporte une réelle force de travail au service des projets. C'est idéal pour défricher, consolider et faire émerger un projet qui n'est pas encore financé, mais qui le deviendra par le travail de l'alternant.*

**DIDIER BRUGERON DE LOZÈRE ÉVASION, AYANT ACCUEILLI UN APPRENTI EN BPJEPS CANOË-KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIÉES**

*L'apprentissage permet de former des personnes dans un cadre spécifiquement adapté à l'entreprise. Cette dernière peut ensuite pérenniser le poste ou proposer des contrats récurrents sur plusieurs saisons. De plus, les aides permettent un coût d'embauche intéressant – sachant que ce coût est à mettre en perspective au regard du temps disponible en entreprise. Cependant ce n'est pas toujours évident pour les structures comme Lozère Evasion qui fonctionnent en saisonnalité et ne sont ouverts que 6 mois dans l'année. En effet, l'alternance idéale serait de focaliser les temps en centre de formation sur l'hiver, pour que l'apprenti soit en entreprise à plein temps au printemps et en été. Pour autant ce fut une bonne expérience ; l'apprentissage s'est bien passé et aurait donné lieu à un contrat pour la nouvelle saison, si la situation sanitaire l'avait permis.*

**ACTION RÉALISÉE AVEC LE SOUTIEN DE :**

